

N°ADM/2022/28**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	9 mai 2022	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	9 mai 2022	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 43 Votants : 49

Séance du 16 mai 2022

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi seize mai deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCARTES, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAINÉ, Mme Michèle BARRY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Christophe DELAUNAY, Mme Dorothée BRICOUT, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Frédérique COLAS, pouvoir à M. Nicolas SORET
M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, pouvoir à M. Richard ZEIGER
Mme Linda GUEDJALI, pouvoir à Mme Laurence MARCHAND
M. Jean-Yves MESNY, pouvoir à M. Éric APFFEL
Mme Olga LIGAULT, pouvoir à M. Xavier MARQUIS
M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, pouvoir à M. Bruno JAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : Convention de partenariat Chambre de Métiers et d'Artisanat de Bourgogne
Franche Comté et Communauté de Communes du Jovinien.**

ADM/2022/28

Conseil communautaire du

16 mai 2022

Objet : Convention de partenariat Chambre de Métiers et d'Artisanat de Bourgogne Franche Comté et Communauté de Communes du Jovinien.

(voir convention et invitation en pièces jointes)

Dans le cadre des actions mises en place en faveur de la transition écologique et énergétique de son territoire, la communauté de communes du Jovinien a la possibilité de s'engager dans un partenariat opérationnel avec la Chambre de Métiers et d'Artisanat de Bourgogne Franche Comté. Celui-ci permettra l'accompagnement d'une partie de ses acteurs économiques dans l'adaptation de leurs pratiques ou de leurs outils de productions face aux incidences du changement climatique.

Sobriété, efficacité énergétique, lutte contre le gaspillage de matériaux ou production énergétique renouvelable sont autant de possibilités à explorer pour rendre les entreprises du Jovinien moins vulnérables face aux fluctuations des coûts de l'énergie ou des matières premières par exemple.

Un projet de convention (voir document annexé) est soumis à l'approbation des membres du conseil communautaire pour fixer le cadre de ce partenariat et autoriser le Président à signer. Cette convention s'inscrit dans les objectifs poursuivis par le programme « Transition Ecologique et Energétique » de la Chambre de Métiers dont les actions dans ce domaine sont soutenues financièrement par l'ADEME et la Région Bourgogne Franche Comté. Le partenariat proposé est donc à titre gracieux et reposera sur un travail de coopération étroit entre le service de développement économique et la commission économie de notre collectivité et les techniciens/ciennes de la chambre impliqués selon les sujets portés.

L'une des premières opérations qui relèvera de cette convention portera sur l'organisation d'une Bourse aux Matériaux dans le Jovinien les 17 et 18 juin prochains (voir document annexé).

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

- **ACCEPTTE** le partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche Comté ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention proposée.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

